

ANNEXE 3 : Liste des types d'habitats naturels et des espèces pour lesquels le site est désigné et données y afférentes ; synthèse des critères scientifiques ayant conduit à la sélection du site Natura 2000 BE32014 – “ Vallée de la Haine en amont de Mons ”

La présente annexe indique, compte tenu des données disponibles :

- la liste des types d'habitats naturels et la liste des espèces pour lesquels le site est désigné ainsi que les données concernant respectivement leurs surfaces, leur niveau de population et l'estimation de leur état de conservation ; les types d'habitats naturels et les espèces prioritaires sont indiqués par un astérisque (*) ;
- une synthèse des résultats de l'évaluation de l'importance du site pour assurer la conservation des types d'habitats naturels d'intérêt communautaire de l'annexe VIII et des espèces d'intérêt communautaire de l'annexe IX et des espèces d'oiseaux de l'annexe XI de la loi du 12 juillet 1973 que le site abrite.

Ces résultats justifient la sélection du site comme site Natura 2000.

Les données relatives aux types d'habitats naturels (liste, surface et état de conservation) et aux espèces (liste, population et état de conservation) pour lesquels le site est désigné sont issues des formulaires standard de données établis entre 2002 et 2005. Ces données estimées à l'échelle du site au moment de sa sélection contiennent des approximations. Elles ont été pour partie précisées, en particulier pour les surfaces en ce qui concerne les habitats naturels et les effectifs de populations en ce qui concerne les espèces, sur base des meilleures connaissances disponibles. La précision de ces données devra être poursuivie.

Le site BE32014 a été sélectionné pour les raisons suivantes : Le site constitue une vaste zone marécageuse de grande valeur biologique, située en amont de Mons et composée de deux entités principales : d'une part les prairies humides et mégaphorbiaies de la dépression de la Haine (dans la région de Nimy) et d'autre part, celles situées au nord de Bousoit et au sud du Canal du Centre. Il s'agit d'un site de grand intérêt biologique de par la diversité des habitats représentés dans une région subissant d'importantes pressions urbaines et industrielles. Il constitue un élément important du réseau écologique, indispensable pour le maintien des populations des espèces liées aux milieux humides. Il présente un habitat très rare au niveau Wallon : les Pelouses pionnières des sables calcaires xériques.

A. Types d'habitats naturels d'intérêt communautaire de l'annexe VIII de la loi pour lesquels le site est désigné

Types d'habitats naturels d'intérêt communautaire	Surface	EC	UG HIC*
9130	183,02 ha	B	
3150	13,86 ha	C	
6210*	12,16 ha	C	UG 2
6510	4,18 ha	C	
91E0*	3,42 ha	C	UG 7
6430	2,66 ha	C	
9180*	0,67 ha	C	UG 6
3260	0,60 ha	C	
6120*	0,28 ha	C	UG 2
3140	0,01 ha	C	

Légende : EC : estimation de l'état de conservation; A : conservation excellente ; B : conservation bonne ; C : conservation moyenne ; UG HIC* : unité(s) de gestion abritant ou susceptible(s) d'abriter (lorsque les données précises ne sont pas disponibles) l'habitat naturel d'intérêt communautaire prioritaire ; "-" : donnée non disponible

3140 : Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.

3150 : Lacs eutrophes naturels avec végétation du type Magnopotamion ou Hydrocharition

3260 : Rivières des étages planitiaire à montagnar avec végétation u Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion

6120* : Pelouses calcaires de sables xériques

6210* : Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (Festuco-Brometalia) (*sites à orchidées remarquables)

6430 : Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin

6510 : Pelouses maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)

9130 : Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum

9180* : Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion

91E0* : Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incarnae, Salicion albae)

B. Espèces des annexes IX et XI de la loi pour lesquelles le site est désigné

Code	Nom latin	Nom français	Population				EC
			résidente	migratoire			
				repr.	hiver	étape	
1016	Vertigo moulinsiana	Maillot de Desmolin	P				C
1166	Triturus cristatus	Triton crêté	P				B
1321	Myotis emarginatus	Vespertilion à oreilles échancrées	P				C
A021	Botaurus stellaris	Grand butor			P		-
A027	Egretta alba	Grande Aigrette			P	1-10 i	-
A052	Anas crecca	Sarcelle d'hiver		P	25-150 i		-
A055	Anas querquedula	Sarcelle d'été		P		1-5 i	-
A068	Mergus albellus	Harle piette				P	-
A072	Pernis apivorus	Bondrée apivore		1-2 p			-
A081	Circus aeruginosus	Busard des roseaux				0-1 i	-
A082	Circus cyaneus	Busard Saint-Martin			0-1 i		-
A094	Pandion haliaetus	Balbusard pêcheur				1 i	-
A119	Porzana porzana	Marouette ponctuée				P	-
A152	Lymnocyptes minimus	Bécassine sourde				P	-
A153	Gallinago gallinago	Bécassine des marais			5-20 i	P	-
A229	Alcedo atthis	Martin-pêcheur d'Europe	2-3 p				-
A236	Dryocopus martius	Pic noir	1-2 p				-
A238	Dendrocopos medius	Pic mar	2-3 p				-
A272	Luscinia svecica	Gorgebleue à miroir		2-5 p			-
A295	Acrocephalus schoenobaenus	Phragmite des joncs		1-3 p			-

Légende : P = présence ; p = couple ; i = individu ; EC : estimation de l'état de conservation ; A : conservation excellente ; B : conservation bonne ; C : conservation moyenne ; vis. : visiteur ; occ. : occasionnel ; "-" : donnée non disponible

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 1^{er} décembre 2016 de désignation du site Natura 2000 BE32014 - " Vallée de la Haine en amont de Mons ".

Namur, le 1^{er} décembre 2016.

Le Ministre-Président,

P. MAGNETTE

Le Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Aéroports,
délégué à la Représentation à la Grande Région,

R. COLLIN